

# Point sur la retraite

## AG 2025

Mado MENZEIN et Ronan PERRON  
Commission Retraite

# Point sur la retraite

- 1. Evolution du site de l'Assurance retraite**
- 2. Circulaire CNAV / Retrep**
- 3. Accord interprofessionnel / retraite progressive**
- 4. Régime additionnel de retraite**
- 5. Revalorisations**
- 6. Guide retraite du Spelc**
- 7. Classeur de calcul du Spelc**

# 1. Evolution du site de l'Assurance retraite

- Suppression de l'accès au relevé de carrière « classique » ;
- Bascule automatique vers le site "info retraite" lors de la consultation de sa carrière ;
- Pas d'association entre les salaires et le nombre de trimestres acquis ;
- Difficulté pour vérifier l'éligibilité à la carrière longue ;
- Possibilité à partir de 55 ans de consulter la rubrique "mettre à jour sa carrière" où apparaissent alors par année les salaires et les trimestres ;
- Possibilité de simulation de la pension de retraite progressive ;
- Possibilité de demande en ligne de la retraite progressive.

# 1. Evolution du site de l'Assurance retraite

Rédaction de fiches méthodes pour les adhérents. Ces fiches sont disponibles sur le site du Spelc, rubrique "Mes services" :

## Obtenir son relevé de carrière

Dernière modification le 24/02/25



### Obtenir son relevé de carrière

PDF - 742 ko



### Obtenir son RISE

PDF - 271 ko



### Obtenir son relevé de grade

PDF - 835 ko

## 2. Circulaire CNAV/Retrep

- Suite à la réforme de 2023 et l'allongement de la durée d'assurance, les maîtres admis au Retrep avant le 01/09/2023 auraient dû être pénalisés à la sortie du Retrep. La circulaire publiée le 13 mars 2025 neutralise la mesure d'allongement de la durée d'assurance.
- Les maîtres partis au Retrep avant le 01/09/2023 auront leur pension définitive calculée sur les conditions d'avant la réforme de 2023.
- **Les enseignants dont l'avantage temporaire a pris effet postérieurement au 1er septembre 2023 ne sont pas concernés par cette dérogation.**

# 3. Accord interprofessionnel retraite progressive dès 60 ans.

Un accord interprofessionnel a été signé en novembre 2024. Il doit permettre de partir en retraite progressive dès 60 ans sous certaines conditions.

**Pas de décret à ce jour, donc accord non applicable.**

# 4. Le régime additionnel de Retraite

## Difficultés financières

Les réserves devaient être épuisées en 2025.

Le ministère a décidé par décret une augmentation de la cotisation globale de 2 % à 3 %.

Périodes	Taux appliqué pour la cotisation salariale	Taux appliqué pour la cotisation patronale
Avant le 1 <sup>er</sup> juin 2024	1 %	1 %
Du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024	1,2 %	1,2 %
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025	1,3 %	1,3 %
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	1,4 %	1,4 %
À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2027	1,5 %	1,5 %

# 5. Revalorisations

- Plafond annuel de la sécurité sociale (au 01/01/2025) :

47 100 € ( + 1,6 %)

## Augmentation des retraites

- Régime général : +2,2 % au 01/01/2025
- Agirc-Arrco : +1,6 % au 01/11/2024
- Ircantec : +2,2 % au 01/01/2025 (indexé sur RGSS)

# 4. Le régime additionnel de Retraite

## Rappels des demandes du Spelc

1. Évaluation des droits gratuits (avant le 1/9/2005) et leur prise en charge par l'État.
2. Abondement des réserves grâce aux économies réalisées par le Retrep.
3. Augmentation de la part employeur à 60 % contre 50 % aujourd'hui (à l'instar de l'Agirc-Arrco et de l'Ircantec).
4. Augmentation des salaires.

# 5. Guide Retraite

Le guide de mars 2025 est téléchargeable sur le site Internet de la fédération en mode Responsable dans l'onglet « Les indispensables »



# 6. Classeur de calcul

- Actualisation en fonction de la législation ;
- Mise en place de nouveaux outils de calcul ;
- Formation indispensable pour les utilisateurs (stages Formep)

Fichier Accueil Insertion Mise en page Formules Données Révision Affichage Développeur Aide Acrobat **Calculs Retraite**

Lancer le calcul Copier les données depuis 'Prépa AA' Préparer les salaires avec le PASS et 4 trimestres par année Copier les salaires et trimestres RGSS vers RETREP Effacer les salaires et trimestres RGSS et RETREP Copier les données depuis un autre classeur

Calculs Retraite Copier données depuis onglet 'Prépa AA' Préparer les salaires et trimestres Copier données depuis un autre classeur retraite

Q59

A B C D E F G H I J

4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

**Classeur de calcul Retraite**

Version au 19/01/2025 Chiffres au 01/01/2025

Vous utilisez bien la dernière version du classeur de calcul.

Une licence d'utilisation de ce programme est accordée exclusivement aux membres du réseau retraite dans le cadre de leur activité auprès des adhérents Spelc.

Fédération nationale des SPFLC,  
192 bis rue de Vaugirard 75015 Paris.

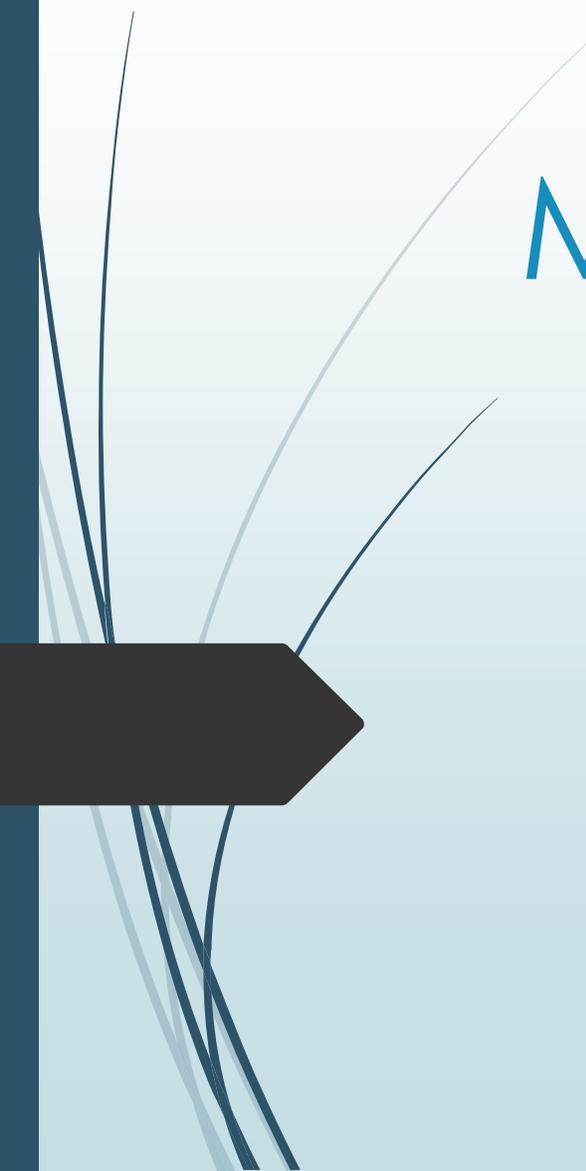
Les utilisateurs en acceptent et en respectent les dispositions d'utilisation.  
Seul le droit de reproduction sur papier des feuilles de résultat est autorisé.

**Attention !**

**Vous ne devez pas adresser les évaluations, par internet à partir de ce logiciel.**

Vous devez adresser les feuilles enregistrées en PDF.

Responsables de la Commission :	Assistance feuille de calcul
Ronan PERRON <a href="mailto:r.perron@spelc.fr">r.perron@spelc.fr</a>	Ronan PERRON
Madeleine MENZEN <a href="mailto:m.menzen@spelc.fr">m.menzen@spelc.fr</a>	Référente auprès de Malakoff-Humanis et de l'APC Madeleine MENZEN



Merci de votre attention